

Direction Equipements Sportifs  
Direction Générale Jeunesse Vie Sportive

## PROTOCOLE D'ENTRETIEN & D'HYGIENE POUR LES SCOLAIRES DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE POUR LA SAISON 2020/2021

### I - CONTEXTE

En cette période d'épidémie du coronavirus il est indispensable d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé et la sécurité des agents de la Collectivité et celle des usagers et de leur entourage. Ce document liste les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires indispensables pour les scolaires pour l'année 2020/2021.

La reprise des activités scolaires dans les équipements sportifs avec ou sans intervention des ETAPS, doit se faire en tenant compte des capacités humaines de la collectivité pour mettre en œuvre le protocole et des besoins réelles des utilisateurs en termes de pratique sportive. En effet, dans cette période particulière, les activités sportives pratiquées en extérieur doivent être fortement privilégiées. Le protocole sanitaire, de circulation devra être signé par les représentants de l'Education Nationale. Le protocole spécifique pour les scolaires doit aussi prendre en compte les protocoles liés aux spécificités des différents équipements sportifs.

### II – ADAPATATION DES USAGES

Conditions particulières d'utilisation des installations :

Respect des distances sociales et sanitaires

Rappel des gestes barrières

Dès l'entrée sur le site, les usagers devront se laver les mains. Du savon dans les sanitaires est mis à disposition.

**Les vestiaires seront accessibles si besoins lors des cours d'EPS pour les collèges et les lycées (les douches resteront interdites), les élèves devront respecter les règles de protection (lavage des mains, port du masque et distanciation physique).**

Afin de s'assurer d'un nettoyage avant et après chaque groupe, des lingettes et du produit seront mis à disposition **par la collectivité**. Un nettoyage des points de contact (poignées, patères, bancs, etc.) sera effectué par les usagers – **cf. tableau joint**.

Des marquages au sol pour la distanciation physique et sanitaire, la circulation « marche en avant ainsi que des panneaux d'information et de signalétique sera, en fonction des équipements, mis en place.

Un affichage au niveau de l'entrée du site des règles d'hygiène sera mis en place.

### **III - OPERATIONS HABITUELLES EFFECTUEES PAR LA COLLECTIVITE :**

**Entretien et hygiène des locaux de façon hebdomadaire par les agents de la collectivité \*:**

- le dépoussiérage
- l'entretien des sols avec l'auto laveuse ou avec un autre moyen, avec un produit détergent et désinfectant.
- désinfection des surfaces et du matériel sportif
- le nettoyage des toilettes, des lavabos, des vestiaires et des douches.
- le vidage des poubelles
- ouvrir les fenêtres, l'aération est nécessaire pour remplacer l'air vicié par de l'air neuf,

#### **DESINFECTANT DÉFINITION :**

**C'est un produit au résultat momentané permettant d'éliminer et/ou tuer les micro-organismes et inactiver les virus portés sur des milieux inertes contaminés (sols, murs, mobilier, matériel,...).**

**Pour que l'action de désinfection soit efficace, il faut agir sur une surface propre !!!**

## \*Les produits

### Détergents :

Les détergents alcalins permettent l'élimination des salissures organiques ou grasses et sont adaptés pour le nettoyage des douches et des vestiaires. Les détergents neutres ou légèrement acides, moins agressifs, peuvent être utilisés pour le nettoyage de zones sensibles telles que les plages ou le matériel.

### Les désinfectants :

Un désinfectant est un produit chimique ou physique qui tue ou inactive des micro-organismes, telles les bactéries, virus et protozoaires, sur des surfaces inertes.

### Les produits combinés :

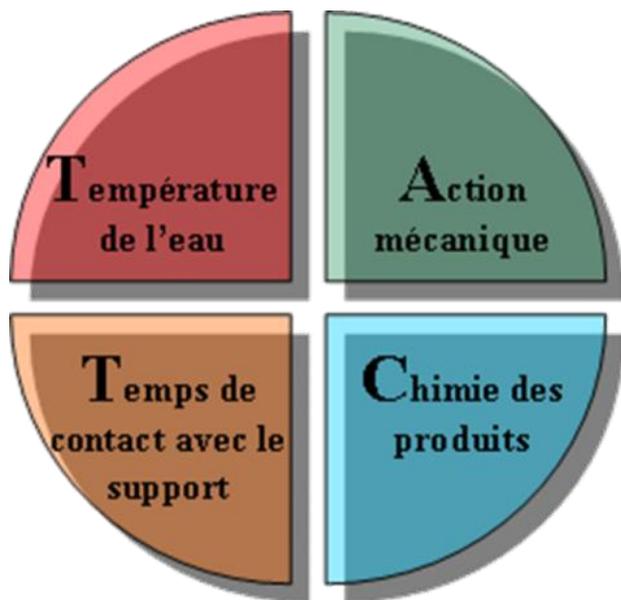
Produits multifonctionnels détergent – désinfectant, ils représentent l'avantage d'une simplicité d'emploi, mais afin d'éviter l'apparition de résistance de certains germes, il est conseillé de maintenir l'utilisation régulière de produits à fonction unique ou d'effectuer une désinfection à l'aide d'un appareil vapeur à haute température.

#### **IV – HYGIENE DE L'EQUIPEMENT ET LES BONNES PRATIQUES :**

- le respect, en toutes circonstances, des distances de sécurité est l'une des principales prescriptions
- le port du masque est obligatoire pour tous les adultes.
- respect autant que possible d'un espace de 4 m<sup>2</sup> entre les élèves sur l'espace d'évolution sportif. Port du masque obligatoire hors pratique pour les plus de 11 ans (vestiaires et sanitaires compris).

#### **V - Entretien des locaux**

Les agents de la collectivité effectuent l'entretien des locaux en respectant le principe du cercle de Sinner afin d'assurer une qualité des opérations permettant une désinfection optimale



*Cercle de SINNER*  
*On peut diminuer l'importance  
d'un facteur à condition de le  
compenser par un ou plusieurs  
autres*

## **VI – RENFORCEMENT DES CONSIGNES HABITUELLES :**

- mettre en place une zone de déchaussage/déshabillage (manteaux....) pour éviter de transporter le virus dans l'établissement
- distributeurs de mousse lavante/désinfectante toujours approvisionnés
- mise en place de contrôles et de vérifications.

### **Conduites à tenir par le personnel :**

- port des EPI
- tenue de travail habituelle (lavée au moins 1 fois/jour)
- parler de loin, ou « en biais »
- renforcement des procédures de nettoyage/désinfection

Ce plan global peut être complété par des opérations de nettoyage et éventuellement désinfection, liées directement à l'activité. – cf. Tableau joint. Les agents peuvent avec pertinence et bienveillance, réaliser des opérations en fonction des besoins. La fréquence et la nature de ces nettoyages/désinfection est par conséquent en lien direct avec l'activité.

**La pratique sportive doit se mettre en œuvre dans le respect de ce protocole, des textes législatifs et réglementaires ainsi que des préconisations effectuées par les fédérations sportives, l'éducation nationale et de la collectivité.**